Le Journal des Opelousas.

VOL. 1. OPELOUSAS, LOUISIANE, SAMEDI, 25 AVRIL 1868. NO. 17.

LE JOURNAL.

PUBLIEE TOUS LES SAMEDIS MATINS
—PAR—
JACKSON & GALE.

BUREAU RUE DE LA COUR.

OPELOUSAS, LNE.:

Samedi, - - - - - 25 Avril 1868.

PRIX D'ABONNEMENT:

Pour un an, (d'avance,).....$2 00

Les annonces seront insérés à raison de CINQUANTE SOUS le carré. Huit lignes ou moins, forment un carré.

TARIF D'ANNONCES PAR CARRE:

Un an	$12 00
Six mois	8 00
Trois mois	5 00

☞ Toutes les publications judiciaires sont dues à leur dernière publication, ou le jour de la vente.

Les avis qui seront envoyés pour être publiés seront insérés en Anglais et en Français (à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.)

☞ La souscription au JOURNAL est réduite à deux piastres par an.

La societe politique aux etats-unis

Nous empruntons au *Courrier des Etats Unis* la traduction suivante d'un article du *Herald:*

"D'un bout à l'autre du pays, dit le *Herald*, la population est la proie de harpies politiques. Propriété, ordre, droits personnel, sont des mots, et, dans toutes les circonstances où le gouvernement devrait assurer une protection efficace au gouverné, le peuple est à la merci d'une classe sans scrupules qui, par le suffrage universel, occupe les emplois et fabrique les lois. Nos aïeux, irrités de l'injustice, de la tyrannie et de la corruption de leurs gouvernants, sous la domination de la monarchie anglaise, renversèrent ce gouvernement et établirent un nouveau système, sur la basse de l'intégrité et de l'économie, et dont le maintien devait être assuré par l'influence directe du peuple sur ces gouvernants.

"Quatre-vingts ans se sont écoulés depuis et il se trouve que le seul résultat de notre expérience a été de montrer au monde comment se fonde le pire gouvernement qu'éclaire le soleil, et comment s'organise le système le plus certain pour ôter tout caractère honnête au gouvernement, en livrant la nation, pieds et poings liés, à quelques individus scélérats et dépravés. Nous avons ouvert une voie si large aux promotions dans l'Etat que ceux qui, dans d'autres pays, rentreraient la pri on au milieu de leur carrière, sont certains ici d'entrer dans les salles législatives C'est un honneur—et non une honte—d'être menteur, escroc, de connaitre et de pratiquer toutes les ressources de la friponnerie. Les salles législatives sont des marchés, et il n'en est pas une où les lois ne s'achètent et ne se vendent aussi ouvertement que les vieux habits dans Chatham street. A Washington, a Albany, dans notre propre City Hall, quiconque desire une loi qui lui permette d'empiéter sur les droits d'autrui ou de s'emparer du bien d'un autre, n'a qu'à aller trouver les législateurs avec de l'argent, la loi passera. La concussion n'a rien de honteux; elle se pratique a i vu et au su de tout le monde, au mépris de la justice dont elle se moque.

"Même, si un homme élève la voix dans un but d'honnêteté, comme vient de faire M. Glenn, il est raillé, sa parole, est étouffée sous les huées des hommes et de la presse de tous les partis, de sorte que l'honnêteté, tant elle est peu de mode, est en réalité la seule chose dont on rougisse. Les deux partis politiques qui se divisent la nation sont aux mains d'hommes qui ont perdu jusqu'au sens de la décence sociale. Que sont ces homme? Hommes de loi sans clientèle. Ainsi vont les choses dans notre système. Les hommes de loi qui ne peuvent parvenir à se créer une clientèle s'adonnent a la politique et en font un trafic. Ils ont étudié assez les lois pour savoir en éviter adroitement les entraves, et ne se point exposer à encourir une pénalité. Ayant leur fortune à faire et des goûts extravagants à contenter, ils s'élancent dans cette carrière comme autrefois d'insouciants compagnons du même acabit s'embusquaient au bord des routes. Ils agissent dans le même esprit, et nos institutions offrent de dangereuses facilités à cette classe de citoyens. Celui qui fait les plus belles promesses s'élève le plus haut dans l'opinion populaire; ainsi aucune promesse ne coûte à cesintrigants, qui comptent pour les remplir sur les profits de l'emploi et sur le prix de la loi. A quelles dépenses ils sont entraînés, c'est ce qu'on peut voir par la déplorable condition des finances nationales, par la corruption qui règne sans partage au département du revenu, par cette effrayante nécessité de créer de nouveaux emplois, qui pousse le Congrès à écarter le Président, à établir qu'il ne pourra occuper son poste que sous le bon plaisir du Congrès, de manière à se réserver le contrôle exclusif des nouveaux fonctionnaires. Un autre coin non moins brillant du tableau c'est la proposition q[illegible] de faire la législature d'Albany, [illegible] toutes les propriétés de Broad[illegible]

"Ainsi, l'on vo[illegible] chesses de l'Etat et les propriétés des [illegible]ons sont tout simplement, dans notre système, la récompense du vainqueur dans la course aux emplois. et il est certain, d'après l'expérience, que nous en avons faite surabondamment, que quatre fois sur cinq, ce vainqueur est un homme qui n'a pas ambitionné sa position pour l'honneur, mais pour en extraire tout l'argent possible; un homme qui ne se laissera nullement guider par l'intérêt bien compris de la communauté, mais qui n'usera de son dangereux pouvoir que pour la satisfaction de son intérêt personnel. Voilà le suffrage universel. Les hommes qui ont rédigé la Constitution nationale n'ont pas compris ainsi le suffrage universel. A l'origine, son action était tempérée par l'intelligence publique, et nul n'aurait aspiré aux emplois publics, sans être entouré d'une réputation de haute moralité; mais nous avons toujours été nous écartant de ce système primitif pour nous enfoncer de plus en plus dans la pire forme de la démocratie, qui est l'attribution du pouvoir à la multitude. Non contents de l'état où ils nous ont réduits, nos politiciens fanatiques sont impatients de reculer encore les limites de l'application du principe, d'imposer une nouvelle dégradation à la vie nationale, en donnant le suffrage aux millions de barbares qui viennent d'être émancipés de l'esclavage. Et, ce qu'il y a de plus étrange, au moment où nous voyons le résultat inévitable du gouvernement dit du vœu populaire, au moment où nous prouvons par notre exemple que le gouvernement par le peuple est simplement le gouvernement d'une oligarchie d'escrocs, qui n'acceptent un mandat du peuple que pour le trahir à ce moment là même, l'Angleterre s'empresse de s'élancer sur nos traces. Requise de renoncer à son ancien système exclusif, elle adopte l'apparente libéralité du nôtre et va le mettre en pratique; parce que le juif Disraëli et le chrétien Gladstone, s'efforçant d'être plus réformateurs l'unque l'autre, la poussent à ce dernier degré; mais il faudra bientôt que les deux nations se mettent à la recherche d'une meilleure basepolitique que la prétendue énergie et la sagesse des masses."

Les ku Klux.

On ne saurait dire encore si la mystification dont les radicaux ont paru s'alarmer à Washington et dont le général Meade a peut-être été la seule victime sincère, est l'œuvre de mauvais plaisants qui ont voulu faire un poisson d'avril, ou si c'est un tour machiavélique des radicaux dans le but de réchauffer le zèle de quelques partisans trop tièdes. Les gens qui ont organisé l'émeute du 30 juillet 1866 pour en faire un capital politique sont assez peu scrupuleux sur l'emploi des moyens qui peuvent leur servir à rallumer les tisons de discorde qu'ils ont jetés entre les deux sections de l'Union et entre les deux races qui habitent le Sud. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que les proclamations étranges qui ont fait leur apparition dans quelques endroits fussent le produit des élucubrations de quelque *carpet-bagger* ambitieux de servir les visées de son parti Mais, comme le style dans lequel sont écrites ces mystérieuses pancartes est plutôt drôlatique qu'effrayant, il se peut aussi qu'elles émanent d'un mystificateur qui a voulu s'amuser aux dépens de tout le monde. Nous avons peu de renseiguements sur les Ku Klux, mais voici ce que dit à ce sujet notre spirituel confrère du *Courrier des Etats-Unis*:

En dehors du Capitole, les efforts des Radicaux pour jeter l'odieux sur le Sud et leurs ennemis politiques tournent au burlesque.. Nous avons signalé l'invention du Clan de Ku Klux, ordre ténébreux qui, suivant les républicains, doit recommencer la guerre de la sécession et menace le pays des plus épouvantables dangers. D'après M. Forney, les Ku Klux sont organisés jusque dans Washington, et les radicaux les plus influents ont reçu des lettres incendiaires, capables de glacer le sang dans les veinos des plus intrépides. Nous traduisons l'une de ces épitres, comme échantition :

K. K. K. K. K. K.

GRAND ORDRE OF DEO, DEI, 29.

Ce mois sera sanglant, et la lune sera cachée dans les ténèbres! Mort! aux traitres!

Il faut manger le nègre tout cru! Sang et massacre! Voilà notre devise.

Votre dernière heure sonnera; alors les apostats et les malandrins mourront, et les Ku Klux les dévoreront tout saignants. Oh! la chair palpitante d'un ennem!

Il vient! Il vient, le Clan des Ku. Klux! Il vient pour venger la mort de ses concitoyens, des patriotes tombés! Ils s'assembleront à la *dimala halla nexta darka moona.*

L. P. G. G. C. K. K. K.

On aura remarqué par les lignes qui précédent que les Ku. Klux sont anthropophages; non-seulement ils désirent manger le nègre tout cru, ce qui est une assimilation devant laquelle les plus ardents négrophiles eux-mêmes reculeraient, mais encore ils n'hésiteraient pas, le cas échéant, à se repaitre de la chair palpitante d'un blanc radical. On aura remarqué encore que la dernière ligne est écrite dans ce genre d'argot qu'on appelle à Paris du javanais; elle peut se traduire ainsi: "à la prochaine et obscure lune rousse." Cette lune est proche et les Radicaux peuvent trembler. Qu'on note bien que nous n'écrivons pas un article charivarique: nous n'inventonsrien, et les journaux "sérieux." comme la *Tribune*, la *Press* de Philadelphie, le *Chronicle* de Wshington, enregistrent sans rire toutes ces sottises et feignent d'y croire. Il faut en vérité que les feuilles radicales tiennent leurs lecteurs en bien profond mépris pour leur donner en pâture de pareilles billevesées.

Si réellement des radicaux ont reçu des lettres des Ku Klux, ils ontsimplement servi de plastrons à d'aimables farceurs. M. Butler, tout le premier, a été le jouet de cette mystification. Ce héros, dont la vaillance ne rappelle pas celle d'Amadis, a souri amèrement, mais il n'en a pas moins été très frappé, ce qui est le fait d'une mauvaise conscience: avant d'avoir reçu aucun avertissement des Ku Klux, il se contentait la nuit d'une simple veilleuse, car il n'a jamais été très brave dans l'obscurité. Depuis l'invention des Ku Klux, nous écrit-on de Washington, il laisse le gaz grand ouvert; c'est pour lui le seul moyen de goûter quelque repos sur sa couche hantée par le remords et par la crainte

De l'ordre [illegible] Ku Klux à l'ordre secret de [illegible]erie, et de M. Butler à M. Thaddeus Ste[illegible], la transition est facile. Le cauchemar de M. Stevens n'est pas celui qui trouble les nuits de M. Butler: celui-ci ne rêve que chevaliers Ku Klux: M. Stevens attribue tout le mal qui se fait ici bas aux francs maçons "Si Johnson n'est pas déposé et pendu, disait-il dernièrement avec dépit à ses collègues radicaux, c'est que les maçons du Sénat auront pour lui de fâches complaisances. La franc-maçonnerie est une société odieuse." On sait en effet que le Président occupe dans l'ordre un rang très élevé.

Il faut savoir que, lorsque M. Th. Stevens était membre de la législature pennsylvanienne, il demanda une enquête sur la franc-maçonnerie, et requit l'expulsion des représentants qui étaient infectés du virus maçonnique. Cette équipée tourna à la confusion de M. Stevens, auquel le Vénérable d'une Loge, cité par lui, rappela qu'il s'était présenté devant l'Ordre dans l'intention d'en faire partie, mais qu'il avait été ignominieusement rejeté. Le farouche Pennsylvanien se alors, mais il n'en a pas moins gardé rancune à la société qui n'a pas voulu l'admettre dans son sein, et dont un des mérites est d'être parfaitement inoffensive. *Abeille.*

La Politique d'un Bourgeois de Paris.

LES FEMMES DECOLLETEES.

Il n'y a pas aujourd'hui une question politiqueregieuse. Par un enchainement d'idées assez bizarre, et un déchainement d'austérités non moins singulier, la toilette des femmes entre dans la prédication de la chair comme un feuilleton de la vicomtesse de Renneville dans les affaires d'Orient. De cette façon, le boudoir et la sacristie communiquent par un escalier de service.

On sait que le pape a récomment excommunié dans une allocution les toilettes Benoiton. Des feuilles pontificales de Paris annoncent qu'il en est résulté à Rome un magnifique spectacle: les dames romaines ont abjuré le faux chignon, renoncé à Guerlain, à ses pompes et à ses œuvrers—Mais il paraît que le mouvement se manifeste lentement en France; car une dame, "dont le nom n'est pas sans autorité" dit le *Monde*, propose à la *Semaine religieuse*, de Toulouse, un plan d'association pour convertir les femmes à la sainte mousseline.—Mademoiselle Fargueil n'ayant pas réussi dans cette tentative, la dame, dont le nom n'est pas sans autorité, la reprend avec les gemissements d'une dévotion qui ne manque pas d'aigrenr, ni peut-être de regrets.

"Il n'est pas de soirée, dit l'auteur, de concert, de grand diner, où les toilettes ne soient d'une indécence toujours croissante; où la décence ne se trouve foulée aux pieds par des femmes qui, partout ailleurs, semblent être ses gardiennes naturelles.

"Les femmes promènent dans les salons des toilettes beaucoup plus qu'incomplètes' et ce sont, hélas! des femmes chrétiennes! Qui, cette poitrine qui a reçu Jésus-Christ et qui le recevra encore bientôt sans doute, ce ciboire vivant de la divinité, il a été dépouillé de sa pure et blanche enveloppe, qui est tombée à terre pour être foulée aux pieds. C'est là surtout le grand scandale des mœurs modernes, l'alliance impossible entre ce qui est pur et ce qui est immonde, entre ce qui est l'ange et ce qui est la *bête*. Il y a encore, au sein de la société contemporaine, des voix suaves d'anges qui chantent, dans l'isolement, le divin cantique de la pureté; mais la voix qui domine toutes les autres, c'est la voix de la bête qui dessine ses formes, qui les met de plus en plus en relief, et dévant laquelle, si on n'y prend garde, le monde bientôt tombera à genoux...."

La dame dont le nom n'est pas sans autorité, n'est pas non plus sans naïveté. Le malheur qu'elle redoute pour l'avenir est arrivé pour la première fois il y a environ six mille ans, dans le paradis terrestre, lorsque Adam vit dans sa radieuse nudité la jolie bête que Dieu lui avait donnée pour compagne. Depuis ce temps, au contraire, les femmes ont été prises de scrupules, Elles ne montrent guère dans les grands diners que la moitié de ce que voyait Adam.

Enfin; Dieu a fait la femme sans; les conturières l'ont habillée un peu. Vous voyez bien, madame, qu'il y a progrès dans le sens de la pudeur. Les jeunes femmes en reviennent le plus possible aux modes du paradis terrestre. Les vielles bêtes, qui n'ont plus de formes à dessiner, chantent d'une voix vexée le cantique du dépit. C'est dans l'ordre. Sous les traits d'une Maintenon il y a toujours une veuve Scarron qui a fait ses farces, au temps où elle était une jolie bête.

Lafontaine, un contemporain de la veuve Scarron, a fait une fable intitutée *Un renard qui a la queue coupée*—Le renard, horriblement vexé de cette mutilation, assemble tous les autres renards et leur conseille, dans un discours plein d'onction, de renoncer à cet appendice que le monde admire sottement, mais qui révolte tous les gens de goût. Je ne sais pourquoi j'imagine que la dame, dont le nom n'est pas sans autorité, est de la famille du renard.

Après avoir gémi convenablement sur "l'abomination de la désolation, et l'envahissement des mœurs païennes", la dame s'écrie:

"Il faut que cela finisse ou notre société est perdue! il faut que les femmes honnêtes ne subissent plus le joug de celles qui ne sont pas, et que, malgré les succès scandaleux de leurs rivales, elles ne dépouillent ni leurs têtes ni leurs épaules de ces voiles que la pudeur doit y fixer à jamais!"

C'est ici que je m'amuse: je rencontre dans le monde une foule de jeunes femmes qui intriguent pour le pouvoir temporel, et qui s'imaginent que, pour être chrétiennes, il suffit d'envoyer des baisers à François IIet de faire la grimace à Garibaldi.—Non, mesdames! les epaules, la poitrine qui a reçu Jésus Crist, les cheveux, les formes provoquantes, il faut mettre tout cela dans un sac; sinon, vous n'êtes pas plus chrétiennes que mademoiselle Grevette et mademoiselle Passe-Partout. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une dame dont le nom ne manque probablement de tout le geste. Je sais bien ce qui arrivera: si on vous met le marché à main, si vous ne pouvez recevoir Jésus-Crist qu'à la coudition d'aller dans le monde avec un tablier de cuisine, vous ne le recevrez pas- On dira alors que votre dévotion n'était qu'un petite manie, une convention de la mode, et que votre foi s'arrête où commencent les robes montantes. Ce sera un vrai deuil pour l'Eglise. Elle comptait bien à Paris quinze mille duchesses, marquises et bourgeoises, qui passaient pour lui être acquises à la vie et à la mort. On se sera brouillé pour des chiffons.

Qui veut la fin veut les moyens. La dame veut des salons, où la vertu n'ait rien de trop à voir, et d'où les jeunes hommes puissent sortir avec de doux parfums dans l'âme et jamais de remords dans le cœur."

La bonne dame ne connait pas les hommes, ou elle ne les connait plus. Quand ils sortent des salons où les chrétiennes de 1868 font l'extibition, celles-ci de leur printemps, celles-là de leur automne, ce n'est pas du tout le remords qui les travaille. Du moins il n'est pas à ma connaissance que jamais un homme se soit jeté à l'eau, poussé, par le remords d'avoir vu ce que Dieu, dont les desseins sont impénétrables, a fait si joli, et pas si bête que vous voulez bien le dire. Car enfin, ce Dieu tout puissant pouvait créer la femme bossue et grêlée. S'il lui a donné des formes "dessinées," qu'il avait son plau.

La bonne dans propose donc un moyen héroique:

1o Une association de femmes vraiment chrétiennes qui signeraient sur un registre cette déclaration:

"Je m'engage à ne paraitre nulle part en robe décolletée.

La dame dont le nom ne manque pas d'autorité, ne manque pas de défiance. La parole d'honneur des femmes chrétiennes ne lui suffit pas; il lui faut une signature! Je l'engage à en exiger trois, comme la Banque de France.

Ce n'est pas tout. Avec la signature en poche, la bonne dame n'est pas encore tranquile: elle ouvre un second registre où les conturières viendraient signer un autre engagement.

"Je m'engage à ne jamais confectionner de robe décoletée."

Celles qui prendraient cet engagement recevraient le grade "d'ouvrières chrétiennes", les autres seraient flétries du titre "d'ouvrières païennes.

Hélas! je vois, avant six mois d'ici, les couturières chrétiennes tomber en faillite, et les ouvrières païennes acheter des châteaux.

Au fond, les récriminations de la vertueuse dame ne manquent pas de sens. Ce qui est profondément ridicule, c'est de mêler Jésus-Christ, le christianisme et le paganisme à une réforme que la vicomtesse de de Renneville pourrait opérer plus sûrement en déclarant tout simplement; "que les corsages montants reprennent faveur pour les petites soirées intimes."

Quant aux grands diners, madame, vous pouvez en faire votre deuil. On ne mange pas de la dinde truffée, à Paris, sans montrer que la politesse des grandes cuisines profite aux bras, aux épaules et au reste.

Toutefois, il est possible que votre manifeste obtienne un joli succès dans le camp des mères chrétiennes, depuis soixante ans et au-dessus.

Maintenant, je me demande pourquoi le *Monde*, qui a accueilli ce précieux document, annonce tous les jours les déballages des marchands de nouveautés, et pourquoi l'*Union*, qui n'est pas moins chaste que le *Monde*, recommande, aujourd'hui même, aux chrétiennes:

LE LAIT ANTEPHELIQUE.

pour

LA PURETE ET TA CLARTE DU TEINT.

Un journal vraiment chrétien ne devrait recommander aux dames que de l'eau de javelle pour roussir la peau et des corsets mécaniques pour déformer la taille.

Antrement, les femmes continueront à être de jolies bêtes.

Ainsi soit-il!

(*Figaro.*)

Succession de Michel Bordelon.

Cour de District, St. Landry.—No. ——.

ZELIMA BORDELON, épouse d'Onézime Carrière, de la Paroisse de St. Landry, ayant présentée une pétition à l'effet d'être nommée Administratrice de la succession de Michel Bordelon, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession d'avoir à déduire, par écrit, à mon Bureau, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune il y ent, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 25 avril 1868

VENTE PUBLIQUE.

Succession d'Olive Richard.

EN VERTUE d'un ordre de l'Honorable la Cour du 8me District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la Paroisse St. Landry, il sera vendu en vente publique, au dernier et plus offrant enchérisseur, par le soussigné Administrateur, ou par un encanteur dûment commissionné, à la résidence de la défunte dans la ville de Washington, en cette paroisse, le

LUNDI, 11 jour de Mai 1868,

les propriétés ci-après décrites appartenan à la Succession d'Olive Richard, décédée, veuve de Pierre Carrière, dernièrement de cette paroisse, savoir:

1—UN CERTAIN

LOT DE TERRE,

situé en la ville de Washington, contenant environ ¼ d'arpent, avec les BATISSES et AMELIORATIONS qui s'y trouvent. Il sera vendu en deux lots, sur l'un et l'autre desquels se trouvent des batisses.

2—TROIS VACHES A LAIT ET LEURS veaux; 3—Une jument douce et son poulin; 4—Deux lits de plumes, un bois de lit, une marque à marquer les animaux, et quelques autres articles.

TERMES ET CONDITIONS:—Pour les immeubles un quart comptant, et le reste à un an du jour de la vente. Un lit et ses fournitures à un crédit d'un an, et les autres meubles comptant—les acquereurs fournissant leurs billets avec caution à la satisfaction de l'Administrateur, les dits billets portant intérêt à huit pour cent par an de l'échéance jusqu'au paiement.

EDMOND CARRIERE,
25 avril Administrateur.

Dissolution.

LA Société qui existait ci-devant entre les soussignés sous le nom de MORRIS & SMITH, est dès ce jour dissoute d'un commun accord. L'un ou l'autre des associés est autorisé à se servir du nom de la maison pour la liquidation de ses affaires.

J. L. MORRIS,
O. S. SMITH.

Big Cane, Paroisse St. Landry, 31 mars '68

DISSOLUTION.

LA Société qui existait ci-devant entre les soussignés, comme Avocats sous le nom de JOHN E. KING & ESTILETTE, a été dissoute, le 9 du présent mois, par consentement mutuel.

JOHN E. KING,
E. D. ESTILETTE.

Opelousas, 18 avril 1868.

AVIS

AUX CONTRIBUABLES DE LA PAROISSE ST. LANDRY.

JE suis en possession du Roll des Taxes de la Paroisse pour l'année 1867, et je suis prêts à recevoir le paiement des dites Taxes. Pour la plus grande facilité des contribuables je me trouverai en personne aux différent lieux, les jours indiqués plus bas, entre 10 heures du matin et 4 heures de l'après-midi, dans le but de recevoir le montant des Taxes, commençant aux Opelousas le Lundi, 13me jour du mois d'Avril.

A Gros Chevreuil, chez Michel Emonet, Mardi, 12 Mai.

A Arnaudville, au café, Mercredi, 13 Mai.

Au Grand Coteau, au café d'Estilette, Jeudi, 14 Mai.

A Queue Tortue, chez J. B. Bernard, à son magasin, Vendredi, 15 Mai.

Au Bas de Plaquemine, au magasin de Clark & Hays, Lundi, 18 Mai.

Au Haut de Plaquemine, chez Joseph Daigle, Mardi, 19 Mai.

A Mermentow, chez Hilaire Desessarts, Mercredi, 20 Mai.

A Pointe aux Loups, chez Antoine Carr, Jeudi, 21 Mai.

A Bois Mallet, au magasin de Chas. François, Vendredi, 22 Mai.

A Faquetaique, au magasin de Valentin Savoie, Samedi, 23 Mai.

A Chataignier, chez Dorsin Lufleur, Lundi, 25 Mai.

A Plaisance, au café de Durio & Mouillé, Mardi, 26 Mai.

A Ville Platte, au magasin de Daire & Tate, Mercredi, 27 Mai.

A Petit Mamouth, chez Joseph Landreneau, Jeudi, 28 Mai.

A Bayou Chicot, au magasin de Sam Haas, Lundi, 1 Juin.

A Grande Prairie, au magasin de Stagg, Mardi, 2 Juin.

A Washington, au bureau de la Poste. Mercredi, 3 Juin.

A Bayou Bœuf, à la maison d'Ecole, près Thomas McCrory, Jeudi, 4 Juin.

A Grosse Cannes, au magasin de Morris, Samedi, 6 Juin.

A Atchafalaya, au magasin de Foot, Lundi, 8 Juin.

A Bayou Waxie, à la maison d'Ecole, Mercredi, 10 Juin.

Mon Bureau est avec celui de Joseph D. Richard, mon Deputé, aux Opelousas, où l'un ou l'autre peut être toujours trouvé.

JAMES M. THOMPSON,
Collecteur.

Opelousas, 11 Avril 1868.

AVIS.

BUREAU DU DEPUTE COLLECTEUR, REVENUE INTERNE DES ETATS-UNIS, OPELOUSAS, LNE., 1er Avril 1868.

Avis est par le present donné que la taxe assessée sur le revenu, sur les montres en or, voitures et argenterie, pour l'année 1867, comme aussi les taxes speciales (autrefois dites Licences) sont maintenant dues. Il est par les présentes accordé un délai de trente jours pour le paiement des dites taxes. A l'expiration de ce délai, les peines et amendes prescrites par l'acte du Congrès du mois de Mars 1867, seront imposées à tous ceux qui négligeront de venir régler

JOHN C. COSTLEY.
Deputé Collecteur du Revenu Interne des E.-U.

Etat de la Louisiane,

COUR DE DISTRICT, ST. LANDRY—No. 10886

ARMAND WARTELLE, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la succession de feu ALPHONSE DEBAILLON, de la susdite paroisse, ayant enrégistré un Tableau de Classification des dettes de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui; et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par un ordre de la Cour en date du 11 Avril 1868:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à faire opposition, si aucune ils ont, par écrit, à mon bureau dans la ville des Opelousas, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pourquoi ledit Tableau ne serait pas approuvé et homologué, et l'administrateur autorisé à payer conformément audit tableau.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas 11 Avril 1868.

Marchandises de Printemps!

MARCHANDISES DE PRINTEMPS!!

A MEILLEUR MARCHE QUE JAMAIS.

LE nouvel établissement d'EMANUEL PHILLIPS, rue du Maine, à coté du Ealer, offre maintenant une magnifique apparence. Le propriétaire vient d'arriver de la Nouvelle Orleans avec un splendide assortiment de Marchandises, consistantant en partie de Indiennes, Cotou écru et blanc, Tarlatannes, Nanson, Toile de toutes qualités, Barèges pour voile, Batiste Poile, Toile d'Irlande, Barége, Poult de Soie, Organdies, Tulle, Bonneterie, Tissu, etc., etc.

L'assortiment a été choisi avec soin et acheté à bas prix, prenant en consideration l'augmentature sur toutes les qualités de marchandises.

Son assortiment de chaussure pour enfants, jeunes demoiselles, hommes et femmes est complet. Chapeaux de toutes descripticns. Habillements confectionnés, etc.

M. Phillips a ajouté à son établissement de marchandises sèches, ce qu'il y a de meilleur enfait Groceries, Quincaillerie, Ferblanterie et Vaisselle. Farine, Sucre, Jambons, Chandelles, Savon, Amidon, Epaules, Tabac à fumer, et à chiquer, Cigares, Pipes, Clous, Casseroles, Fours et Vases de tout genre.

Ainsi qu'un assortiment complet de Ferblanterie.

Faites une visite au magasin de Phillips avant d'acheter ailleurs. Vous verrez que ses prix s'accordent avec les temps. 14

Bois de Charpente!

J'AURAI toujours en main du bois de charpente de toutes espèces, qui je vendrai à aussi bas prix que qui que ce soit dans la Paroisse. Voir

S'adresser à JAS. M. THOMPSON,
A la pharmacie de Mayo, Opelousas,
ou à E. DUBUISSON, à Washington.
22 Février 1868. 1m

Avis aux Planteurs.

J'AI fait à Nlle.-Orléans les arrangements nécessaires pour être à même de vous acheter tous les cotons que vous pourrez porter au Port à Washington.

J'acheterai votre coton ici à Washington, aux mêmes conditions que l'année dernière —c'est-a-dire que je vous donnerai les mêmes prix que ceux du marché de la Nlle.-Orléans, déduction faite de tous les frais inévitables qui existent sur tout coton expédié de Washington à la Nlle.-Orléans.

Le coton acheté ici par moi est pesé sous vos yeux, et payé aussitôt pesé.

Mes Bureaux sont à Washington, aux Magasins de MM. Pitre & Carrière, et O. Hinckley & Son. A. DESMARE.

Washington, 25 Janvier, 1868. tf

A VENDRE.

500 Têtes de MOUTONS pour élever, avec plusieurs beaux Béliers, à deux piastres par tête

Se referer au Juge G. R. KING, Opelousas,
Ou à W H BASSETT, Evergreen, Lne.
mars28

1000 cordes de bois a faire couper.

JE paierai une piastre par corde, les paiements seront fait tous les Samedis. Les travailleurs pourront avoir le logement et bois de chauffage sur les lieux sans frais, s'ils le désirent.

S'adresser à R. CHACHERE,
Près de la ville des Opelousas, ou à ce Bureau

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, ST. LANDRY —No. 10863

ONEZIME POUPON PITRE, Tuteur, de la Paroisse St. Landry, ayant enregistre un Tableau de Classification des dettes de la succession de Josephus Lacomb et son épouse Octavie Pitre, tous les deux décédés, dernièrement de la dite paroisse, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui:—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite pétition par un ordre de la Cour en date du 21 Mars 1868:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir a faire opposition, si aucune ils ont, par écrit a mon bureau dans la ville d'Opelousas, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pourquoi ledit Tableau ne serait pas approuvé et homologué, et le tuteur autorisé a payer conformément audit tableau.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas 28 Mars 1868.

PAQUEBOT REGULIER

ENTRE

La Nlle.-Orleans et Opelousas.

Le Paquebot

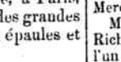

"ANNIE WAGLEY."

Gus. E. Loualier, Capt., M. Kenison, Commis, partira de Washington tous le Dimanches à 10 A. M., et de la Nouvelle Orleans tous les Mercredi à 5 heures de l'après midi.

Tout frêt par le paquebot ANNIE WAGLEY sera emmagasiné chez O. Hinckley & Fils, le paiement en devra être fait sur livraison.

Pour le frêt ou passage s'adresser à Bord, ou à O. HINCKLEY & FILS,
1fev'68 Agents.

PAQUEBOT REGULIER

Entre la Nouvelle-Orleans et Opelousas.

LE STEAMER

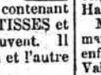

J. G. BLACKFORD,

C. C. Pickett, Capitaine, J. B. Schmit, Clerk, Partira de Washington tous les Dimanches à 10 heures A. M., et de la Nouvelle-Orleans tous les Mercredis à 5 heures P. M.

Pour le Frêt et passage dont les prix seront aussi bas que sur n'importe quel Bateau dans cette navigation, s'adresser à M. Theodore Chacheré à Opelousas, à M. Raymond Deshotels à Port Barry, à MM. Pitre & Carrière à Washington Les affaires strictement au comptant. 28déc'67

Succession de Stephen Duel.

Cour de District, St. Landry—No. ——.

HENRY L. GARLAND, de la Paroisse St. Landry, ayant enrégistré au Greffier de la Cour une pétition demandant à être nommé Curateur de la succession de feu Stephen Duel, dernièrement de l'Etat d'Ohio:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession d'avoir à déduire par écrit, à mon Bureau, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 18 avril 1868.

O. HINCKLEY & FILS,

Marchands Receveurs et Expeditionnaires,

WASHINGTON, LNE.

PORTERONT la plus grande attention à toutes les affaires que leur seront confiées.

Reconnaissants du patronage que nous a été accordé, nous en demandons une continuation.

Washington, La., Nov. 30th, 1867. 6m

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, ST. LANDRY—No. 10875

ALEXANDRE THIERRY, de la paroisse St. Landry, administrateur de la succession de Louis Thierry, décédé, dernièrement de la dite paroisse, ayant enrégistré un Tableau de Classification des dettes de la succession susdite, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui;—et attendu qu'il a fait droit à la demande de ladite pétition par un ordre de la Cour en date du 27 Mars, 1868:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à faire opposition, si aucune ils ont, par écrit, à mon bureau dans la ville des Opelousas, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pourquoi ledit tableau ne serait pas approuvé et homologué, et l'administrateur autorisé à payer conformément audit tableau.

A GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 28 Mars 1868.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT. } No. 10883.
Paroisse St. Landry }

HYPOLITE FONTENOT, de la paroisse St. Landry, administrateur de la succession de Lazzie Lafleur, décédé, ayant enregistrée un Tableau de distribution des fonds de la succession dudit, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par un ordre de la Cour en date du 3 d'Avril [illegible];

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir a faire opposition, si aucune ils ont, par écrit, à mon bureau, dans la ville d'Opelousas, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pourquoi ledit Tableau ne serait pas approuvé et homologué, et l'administrateur autorisé à payer conformément audit tableau

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 4 Avril 1868.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, ST. LANDRY—No. 10885

JAMES W. JACKSON, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la succession de feu Edmund Johnson, ayant enrégistré un Tableau de [illegible] dettes de la dite succession [illegible] et attendu, que [illegible] date du 8 Avril 1868:

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à faire opposition, si aucune ils ont, par écrit, à mon bureau dans la ville des Opelousas, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pourquoi ledit Tableau ne serait pas approuvé et homologué, et l'administrateur autorisé à payer conformément audit tableau

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 11 Avril 1868

VENTE PUBLIQUE

SUCCESSION DE WILLIAM B. SIMPSON.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans et pour la Paroisse de St. Landry, il sera vendu à l'encan public, au dernier et plus offrant enchérisseur, par la soussignée Administratrice, ou par un Encanteur dûment commissionné, à la résidence de l'Administratrice sur le Bayou Bœuf dans cette paroisse, le

Mardi, 12 jour de Mai 1868,

les propriétés ci-après décrites appartenant à la Succession de William B. Simpson, décédé, dernièrement de cette paroisse, savoir:

1—L'HABITATION

sur la quelle demeurait en dernier lieu le défunt, située sur le Bayou Bœuf, en cette Paroisse de St. Landry, contenant cent soixante et onze acres de terre, avec toutes les BATISSES et AMELIORATIONS qui y sont situées, bornée Nord par le Bayou Bœuf, Sud par le Domaine, Est par les terres appartenant à J. D. Cheney, et Ouest par des terres appartenant à Phillipe Stagg, Jr.

2—LA MOITIE INDIVISE D'UN

MORCEAU DE TERRE

adjoignant le l